

## ANTIBES

## QUARTIERS NOTRE-DAME, DE LA PINEDE ET BACON

Alpes Maritimes

3

Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

## Site classé

Arrêté du 03 mai 1913

## Propriété

Etat  
Communale  
Privée

## Superficie

Non renseignée



Photos : [at.PM / JMM]

## COMPOSANTES DU SITE

## Motivation de la protection

Le sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Port à la Garoupe est intimement lié à l'identité, tant du Cap d'Antibes qu'à celle des Antibois. Dédicée aux marins perdus en mer, la chapelle est flanquée d'un parvis à grandes arcades.

La Pinède et la Pointe Bacon étaient des lieux de promenade en bord de mer pour la population et les touristes.

La mairie d'Antibes est à l'origine du classement de ces parcelles municipales dans le but «de préserver ces terrains des mutilations ou ventes qui pourraient priver le public de propriétés (...) pittoresques» (CM du 03/09/1912), et «de conserver au public la vue panoramique exceptionnelle dont l'on peut jouir depuis certaines d'entre elles, (...) d'éviter que des constructions ne viennent en d'autres points déparer la beauté du site» (CDS du 29/03/1913).

Juillet 2007

## Autres mesures de protection concernant le site

-MHI église de la N-D de la Garoupe (29/10/1926)  
-SI Ensemble Littoral Ouest (10/10/1974)

## Autres protections au titre des sites sur la commune

-MHC monument romain (château Grimaldi)(19/04/1945)  
-MHC église, chapelle St-Esprit (16/10/1945)  
-MHC tour Grimaldi (16/10/1945)  
-MHC château Grimaldi (29/04/1928)  
-MHC Fort Carré (partie) (07/11/1906)  
-MHC Fort Carré (partie) (20/08/1913)  
-MHI aqueduc des Clausonnes (25/07/1937)  
-MHI restes de l'enceinte Gallo-Romaine(16/02/1939)  
-MHI pont romain sur la Braque (09/09/1935)  
-MHI demi bastion 17 dit Fort St-André et remparts (23/01/1930)  
-MHI fronton immeuble Porte de France (31/03/1928)  
-MHI fontaine avec colonne romaine (31/03/1928)  
-MHI rue Georges Clémenceau (31/03/1928)  
-SC DPM constituant la côte du Cap d'Antibes (A 30/10/1958)  
-SI Site naturel du Cap d'Antibes (20/12/1966)  
-SI Partie de la vieille ville, port et anse St-Roch (20/07/1967)

## Etat actuel

Sur les secteurs qui ont été effectivement protégés (cf §“observations”), La pinède est aujourd’hui un parc public aménagé (rotonde, jeux pour enfants, jeux de boules, allées, plantations) dont les pins «séculaires» ont été renouvelés en partie. Le littoral de la Pointe Bacon est globalement resté en l’état ; cependant, quelques villas empiètent sur le domaine public maritime. Le quartier de Notre-Dame de la Garoupe est un lieu de pèlerinage et de dévotion toujours très fréquenté. Depuis le phare qui se situe sur le même lieu, quelques points de vue orientés vers le Nord ont été épargnés par le foisonnement de la végétation. Une oliveraie délaissée sur le versant Sud, une propriété en déshérence et un sentier tout en calade côté Nord laissent ouvertes des opportunités pour ce site.

## Observations

Sur ces trois secteurs, il existe une différence entre les emprises effectivement protégées par le classement et le site classé à l’origine. Cette différence provient de l’absence de cartographie annexée à l’arrêté de classement. Un document graphique, réalisé par ailleurs (non daté) et utilisé comme carte de référence pour l’application des règles de construction, fait apparaître des périmètres de classement qui s’avèrent aujourd’hui inexacts. C’est pour cela que des espaces bâtis apparaissent à l’intérieur des périmètres retranscrits ici. Malgré ces erreurs, le classement de ces secteurs a permis de préserver ces lieux d’une urbanisation totale.

## LOCALISATION ET PERIMETRE

### Cadastre ancien :

Arrêté du 03 mai 1913 : «Les terrains suivants appartenant à la commune d’Antibes (Alpes-Maritimes) :

1°- quartier Notre-Dame, Section D, N°1097 entourant la position du phare de la Garoupe ;

2°- quartier de la Pinède, Section D, N°698, 715, 716, 717, à Juan-les-Pins, entre la route et la mer,

3°- quartier Bacon, Section D N°1092, 1093 et quartier Notre-Dame Section D N° 1105, 1106 entre le chemin de grande communication N°8 et la mer, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractères artistique.»

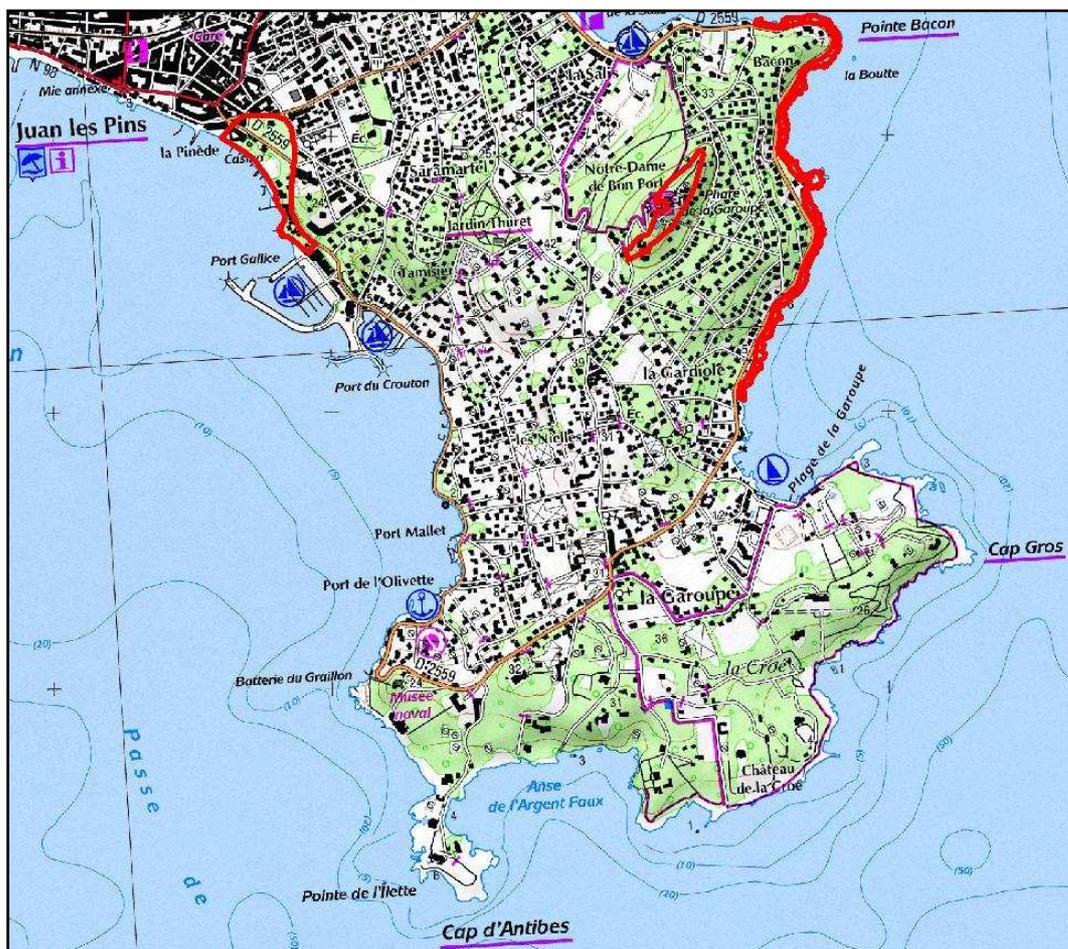
**Cadastre actuel :** voir illustrations en page suivante

### SITUATION

Source : IGN -scan25

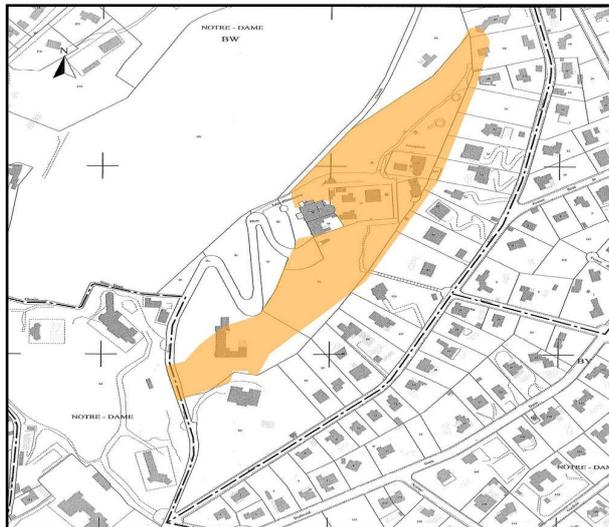


Périmètres des Sites  
Classés





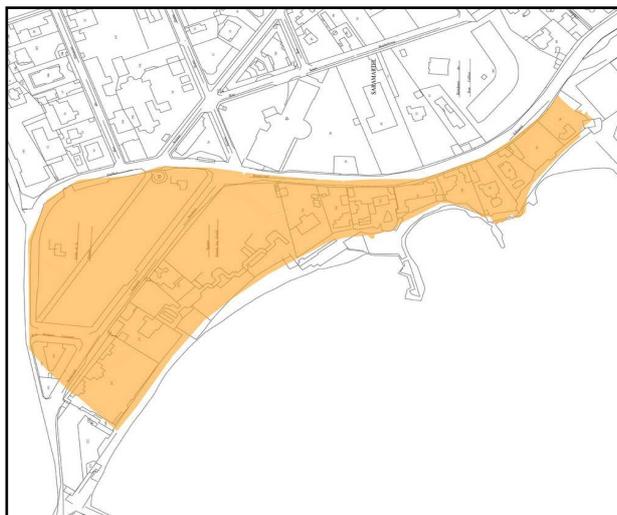
CADASTRE ANCIEN - NOTRE DAME



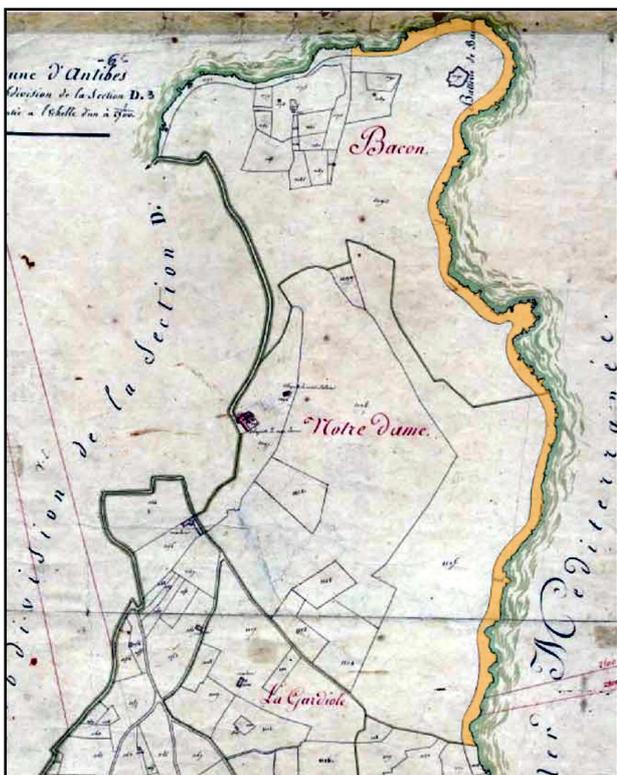
CADASTRE ACTUEL - NOTRE DAME



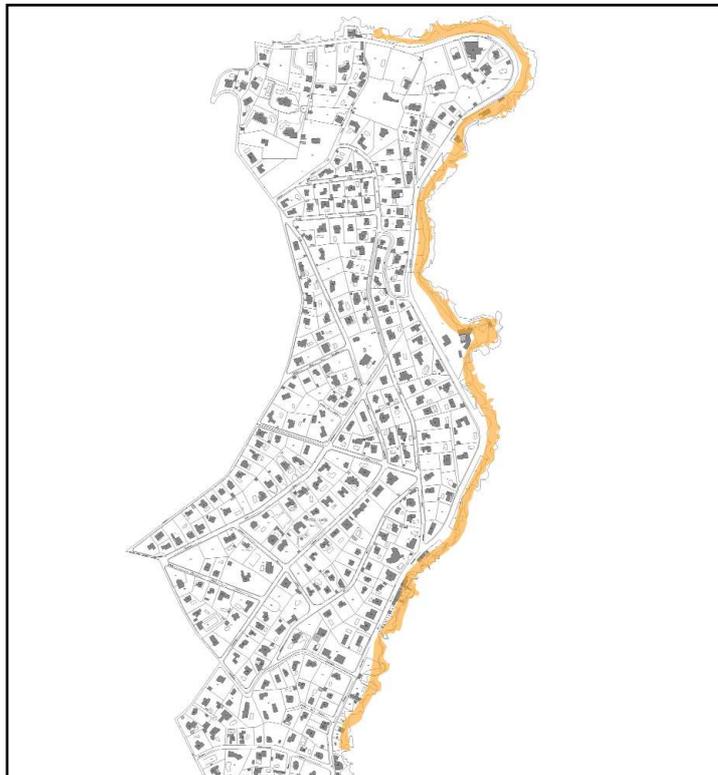
CADASTRE ANCIEN - LA PINEDE



CADASTRE ACTUEL - LA PINEDE



CADASTRE ANCIEN - BACON



CADASTRE ACTUEL BACON